

Besoin de faire le point sur votre santé ?

L'Assurance Maladie prend en charge à 100 % votre examen de prévention en santé

L'Assurance Maladie propose aux assurés de réaliser un examen de prévention en santé entièrement pris en charge financièrement.

L'occasion de faire le point sur sa santé, de poser des questions à une équipe médicale en toute confidentialité, de bénéficier d'actions de dépistage et être informé des aides proposées par l'Assurance Maladie

L'examen de prévention en santé : les grandes étapes



Cette pause santé permet de bénéficier d'un examen personnalisé dès 16 ans.

Les tests sont adaptés à l'âge, au sexe, aux facteurs de risques liés au mode de vie de l'assuré, à son histoire médicale ou au suivi médical habituel.

L'accueil

Entretien sur le mode de vie, les traitements en cours, les antécédents personnels et familiaux... Ce moment est également l'occasion de faire le point sur les droits du consultant : aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, proposition d'un accompagnement pour l'accès aux soins, mise à jour de sa carte Vitale, compte ameli...

L'examen biologique

Une prise de sang et une analyse d'urine permettent le repérage de certaines pathologies (diabète, cholestérol, troubles hépatiques ou rénaux...)

L'examen para-médical

L'infirmière prend les mesures (taille, poids), la tension artérielle, et, si nécessaire, pratique : des examens de la vue et de l'audition, évalue le souffle, réalise un électrocardiogramme...

L'entretien avec le médecin

Le médecin examine le consultant et aborde avec lui les sujets liés à sa santé. Il peut également proposer et réaliser gratuitement les vaccinations recommandées comme l'Hépatite B, DTP, ROR, coqueluche, échanger sur les sujets tels que l'alimentation,

l'activité physique, vie affective et sexuelle, addictions...Il pourra également sensibiliser le consultant à la réalisation des dépistages des cancers selon son âge.



Le médecin traitant reçoit la synthèse de l'examen du consultant (avec son accord) et prend ensuite le relais en cas de besoin.

Pour en savoir plus : ameli.fr

Comment se passe cet examen ?

6. Le consultant prend rendez-vous par téléphone au 05 58 85 84 00 ou directement en ligne sur bilansante.cpamdeslandes.fr
7. L'assuré se rend à jeun au Centre d'Examens de Santé de la CPAM des Landes, 8 rue Victor Lourties à Mont-de-Marsan
8. L'examen dure une petite matinée
9. Il est accueilli par un agent administratif
10. Il rencontre les professionnels de santé
11. Il peut prendre un petit déjeuner sur place

Chiffres clés

En 2021, 545 examens de prévention en santé et 23 vaccinations ont été réalisés.